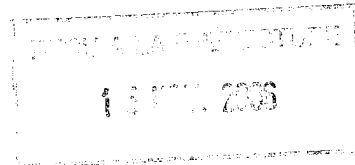


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 2e/115-06  
Séance du 10 NOV. 2006



## UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE SOUTIEN AU PROJET « EGALITE DES CHANCES DANS L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport n°2006/1-2<sup>ème</sup>/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'Université de Haute-Alsace pour le projet « égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur », soit 15 000 € pour 2006, 15 000 € pour 2007 et 15 000 € pour 2008, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008.
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, enveloppe 80521, chapitre 65, nature 65737, fonction 23 du budget départemental.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention avec l'Université de Haute-Alsace fixant les modalités de versement de la subvention départementale.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ..1.5. NOV...  
Publication .....1.7. NOV. 2006  
Pour le Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER